

### Année Scolaire 2023-2024

L'école Saint Joseph vous remet cette plaquette. Vous y trouverez un certain nombre de documents propres à son fonctionnement mais aussi une documentation utile concernant nos partenaires, les associations APEL et OGEC.

Pour sa troisième année, cette plaquette est en version numérique. Merci de la conserver précieusement et de vous y référer tout au long de l'année.

En cours d'année, une majorité d'informations vous arrivera par mail. Pensez aussi à regarder régulièrement le support de liaison dans le cartable de votre enfant. N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.ecole-stjoseph-epesses.fr) ainsi que notre page Facebook (www.facebook.com/EcoleSaintJosephLesEpesses/) pour

(www.facebook.com/EcoleSaintJosephLesEpesses/) pour découvrir nos articles et nos projets vécus dans l'année scolaire.

Très belle année scolaire à tous!

# Calendrier scolaire 2023/2024

Rentrée des élèves : Lundi 4 septembre 2023 au matin

Vacances de la Toussaint : Du vendredi 20 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre 2023 au matin

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 23 février 2024 au soir au lundi 11mars 2024 au matin

Vacances de printemps : du vendredi 19 avril 2024 au soir au lundi 6 mai 2024 au matin

Pont de l'ascension : du mardi 7 mai 2024 au soir au lundi 13 mai 2024 au matin

Lundi de Pentecôte: le 20 mai 2024

• Vacances d'été : vendredi 5 juillet 2024 après la c

#### **HORAIRES:**

Le matin : 8h50 - 12h05, l'après-midi : 13h40 - 16h40. La surveillance est assurée 10 min avant la rentrée des classes : ouverture des grilles à 8h40 et à 13h30.

## **ENTRÉES ET SORTIES**

Rue de la Paix, pour les enfants de maternelle et les frères et sœurs de primaire. Tous les enfants de maternelle seront déposés et pris dans les classes. Ils doivent obligatoirement être accompagnés pour entrer et sortir de l'école.

IMPORTANT: Pour la sécurité de vos enfants, tous les parents ou autres accompagnateurs doivent obligatoirement utiliser le parking rue de l'industrie et ne pas venir en voiture dans la rue près de la MARPA. Merci de respecter cette consigne. N'attendons pas qu'il y ait un accident!

Côté MARPA, par le chemin piétonnier, pour les élèves de primaire n'ayant pas de frère ou de sœur en maternelle. Une carte de couleur verte sera utilisée pour les enfants de CE2-CM sortant seuls par le chemin piétonnier côté MARPA. Pour les autres passant par ce chemin, ils attendront un adulte au portail. Les enfants passant par la cour maternelle devront obligatoirement sortir avec un adulte. Ceux qui mangent au restaurant le midi, qui vont au périscolaire ou qui prennent le car le soir resteront sur la cour.

Comme l'an passé, la carte verte ne sera pas délivrée aux CP et CE1. Ceux-ci pourront sortir avec un aîné (CE2-CM) qui aura cette carte verte. Sinon, nous demandons aux parents de venir les chercher à la grille.

#### **Absences**

En cas d'absence de votre enfant, vous êtes tenus d'avertir l'école. Trop de parents oublient cette obligation ou ne le font qu'au retour de l'enfant. L'école tient un registre journalier des présences et absences vérifié par l'inspecteur lors de son passage.

Concrètement : Si l'absence est prévue, prévenir l'école quelques jours avant par mail ou par téléphone.

Si l'absence est imprévue, chaque famille avise l'école le matin même au plus tard par téléphone avant 8h50, puis doit faire parvenir un mot d'absence dans l'outil de liaison ou par mail à l'enseignant concerné.

Penser aussi à prévenir cantine et périscolaire.

Les demandes de vacances hors calendrier scolaire devront se faire par écrit et seront transmises à l'IEN par la directrice.

# **Education Physique**

Pour les élèves du CP au CM2, une tenue de sport est indispensable : pantalon de jogging ou short, chaussures légères (type tennis). Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents (cela doit rester occasionnel) ou par un certificat médical pour les cas plus graves et longs.

## **Quelques consignes**

Les enseignants vous demandent de les informer de tout changement survenant dans les habitudes des enfants.

Les vêtements doivent être marqués, même au crayon. Trop de choses restent à l'école et ne sont pas réclamées. Veillez aussi à habiller les enfants avec des vêtements faciles à enlever ou à mettre, surtout l'hiver.

Vous devez garder à la maison les enfants fiévreux ou malades pour leur bien-être et éviter les contagions éventuelles.

Nous demandons aux parents de refermer la grille d'entrée de la cour maternelle après leur passage, pour plus de sécurité.

# Rencontre avec les enseignants

Vous êtes invités à les rencontrer au moins une fois dans l'année. N'hésitez pas à venir échanger, c'est un soutien important pour vos enfants. Il est très souhaitable de prendre rendez-vous au minimum 24h avant. N'hésitez pas à utiliser l'adresse mail de l'enseignante de votre enfant, qui sera communiquée lors de la réunion de classe.

# Règlement intérieur de l'école

Il sera lu et expliqué en classe, puis remis ensuite à chaque famille, pour signature.

# Contrat de scolarisation et charte de confiance

Ces documents posent l'engagement de la famille, de l'enfant et de l'école. Ils sont à retourner signés et seront conservés dans le dossier de l'élève.

# Frais scolaires, Adhésion APEL et assurance

Comme chaque année, nous vous proposons d'échelonner le paiement de scolarité ou de régler en une fois. L'assurance proposée est obligatoire. Merci de vous référer au document "frais de scolarité".



## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

Notre école compte 10 classes, 3 en maternelle et 7 en primaire, pour un effectif total de 220 élèves.

#### **MATERNELLE**

- TPS-PS-MS-GS 1: 27 élèves- Anne SOULARD (lundi et mardi)
   Coralie ROGER (jeudi et vendredi) accompagnée de Claudine
   THOMAS (ASEM)
- TPS-PS-MS-GS 2: 28 élèves Céline IMBERT et Amélie GONNORD (le vendredi) accompagnées de Sophie CORNUAU (ASEM)
- PS-MS-GS: 24 élèves Magalie BURGAUD accompagnée de Myriam BAZIN (ASEM)

TOTAL : 79 élèves

## **PRIMAIRE**

- CP: 17 élèves Véronique LAULAN
- CP CE1: 19 élèves Carole GUIMBRETIERE
- CE1 CE2 1: 21 élèves Sarah FOURNIER
- CE1 CE2 2 : 20 élèves Brigitte BAUDIN et Julie VIALLON
- CM1: 21 élèves Geneviève MÉNARD
- CM1 CM2 1: 21 élèves Sophie COULANGE
- CM1 CM2: 22 élèves Mathilde CHARBONNEAU et Chloé GUITTON
- Anne CHARDONNEAU: agent d'entretien (8h/semaine)
- Bernadette VINCENDEAU : agent d'entretien (11h/semaine)
- Gwenola BOULARD : aide éducative (27h/semaine)

TOTAL : 141 élèves

Le personnel non-enseignant est embauché et rémunéré par l'OGEC.



Ce projet court pour la période 2021- 2024.

La thématique principale: s'ouvrir au monde, pour apprendre à vivre ensemble.

Dans le cadre de ce projet, Nous allons consacrer l'année scolaire à l'ouverture aux autres, à travers le monde, en lien avec les jeux olympiques 2024. De plus amples actions et explications tout au long de l'année scolaire!...



#### PRESENTATION APEL OGEC

Présentation de l'APEL et de l'OGEC Deux associations au sein même de l'école accompagnent l'Equipe Enseignante.

C'est quoi l'OGEC? C'est quoi l'APEL?

### **QUELLE DIFFÉRENCE?:**

#### OCF

Organisme de Cestion de l'Enseignement Catholique

Association régie par la loi 1901,

C'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique.

L'OGEC achère à l'Union Départementale (UDOGEC), ellemême liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédéra-Son Nationale (PNOGEC).

Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :

- · de personnes soucieuses de la bonne gestion
- de l'établissement, parents d'étives du nonde membres de droit : le Président de Ripet, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain et le Président de l'UDDOGC

#### Apel

Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

Association régle par la loi 1901.

D'Apel est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique. D'Apel de l'établissement adhère à l'Apel de Vendée, adhérente à l'Apel académique, c'êle même mentire de l'Apel nationale.

Le Conseil d'Administration de l'Apel est composi de parents ayant leur(s) enfants) inscrits) dans l'établissement et du président de l'Apel départementale ou son reprétentant inventore de droit.

#### D'OU PROVIENNENT LES RESSOURCES?

Indispensable: pantalon de jogging ou short, chaussure

- des rétributions financières
- versis parles families les parents (cela doit re
- des diverses participations et ménantions OUT les versées par l'Etat et les collectivités territoriales
- et pour une part souvent nécessaire :
- d'autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....).

- Elles proviennent : se de sport doit être justifié
- de l'adhesion volontaire des familles
- Vashésion donne à l'Aprèren rôle représentatif auprès des administrations et des pouvoirs publics. Elle assure le l'Annoement das services rendus aux familles.
- de subventions des collectivités territoriales (pour des actions éducatives)
- de dons des familles et des produits de manifestations, fêtes.

### Les Missions de l'APEL

#### LA REPRÉSENTATION DES PARENTS

L'APEL est le "porte parole" :

des familles lors des réunions au conseil de classe en tant que parent correspondant, au conseil d'établissement, au conseil de discipline, au conseil d'administration de l'OGEC

auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique : commission appel-recours lors de redoublement contesté, conseil de

auprès des pouvoirs publics et collectivités locales

#### LES SERVICES AUX FAMILLES

Accueil : rentrée scolaire, porte ouverte, réunion de classe (écoute, dialogue, convivialité);

Animation et accompagnement : point-écoute, projet éducatif, rapprochement École et monde professionnel, catéchèse, conférence, soirée festive, manifestation sportive, sortie scolaire, ...;

Information: journal et plaquette d'établissement, revue Famille et Education, Apel-service, site internet, service ICF: information et Conseil aux familles sur l'orientation, l'adaptation et l'intégration en milieu scolaire, ...

L'Apel communique auprès des familles pour faire connaitre ses missions et ses actions.

### Les Missions de l'OGEC

En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines,

#### l'OGEC assure:

LA GESTION FINANCIÈRE

ET COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

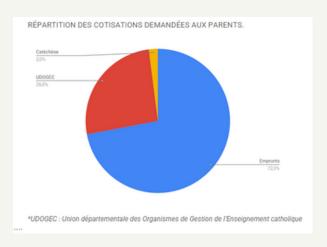
L'OGEC délibère sur le budget et en arrête les modalités d'application, en suit régulièrement l'exécution, fixe le montant des contributions, des participations des familles.

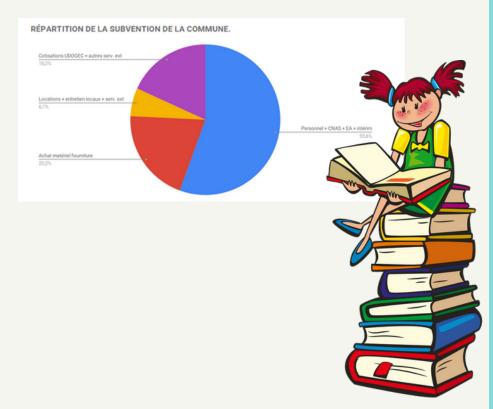
L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de mise aux normes.

LA FONCTION EMPLOYEUR
DES PERSONNEIS NON ENSEIGNANTS

En accord avec le chef d'établissement, il assure la gestion des richesses humaines dont l'OGEC est employeur. Il est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives

### A QUOI SERVENT LES FONDS?





# Les équipes

## **APEL**







Toute personne souhaitant nous rejoindre est la bienvenue ! S'adresser à :

ogec@ecole-stjoseph-epesses.fr apel@ecole-stjoseph-epesses.fr